CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

DIRECTION DES ACHATS DU GHT SUD LORRAINE

APPEL D'OFFRE 2026

FOURNITURE DE CONSOMMABLES DE CONDITIONNEMENT ALIMENTAIRE

Cahier des Clauses Techniques Particulières

CCTP AO_2026_142

SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION DU MARCHE PUBLIC 3

1.1 OBJET 3

1.2 ALLOTISSEMENT 3

2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES 3

3 SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 4

3.1 DOCUMENTS TECHNIQUES ASSOCIES AUX OFFRES **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

3.1.1 Fiches techniques et nutritionnelles ***Erreur ! Signet non défini.***

3.1.2 Modification de produit ***Erreur ! Signet non défini.***

3.2 ORIGINE DU LAIT ET DES OVOPRODUITS **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

3.3 PRODUITS ISSU DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

3.4 ORGANISMES GENETIQUEMENT MODIFIES (OGM) **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

3.5 ADDITIFS **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

4 TRACABILITE DES PRODUITS ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

5 DATE DE PEREMPTION ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

6 EMBALLAGE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

7 ETIQUETAGE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

8 SYSTEME QUALITE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

9 CAPACITES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

10 DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE 8

1 PRÉSENTATION DU MARCHE PUBLIC

1.1 OBJET

Le présent marché a pour objet la fourniture de consommables de conditionnement alimentaire (barquettes pour préparations chaudes et froides, film de thermoscellage, étiquettes et rubans encreur) pour les besoins des établissements membres du groupement de commandes des hôpitaux lorrains.

1.2 ALLOTISSEMENT

Le marché est divisé en 8 lots comme suit :

- lot n°1 : barquettes PP pour préparations chaudes – format GN ou équivalent
- lot n°2 : barquettes PP pour préparations chaudes – bols
- lot n°3 : barquettes PP pour préparations froides – formats divers
- lot n°4 : assiettes et raviers PP pour préparations chaudes et froides – design adapté au service sur table,
- lot n°5 : barquettes polystyrène translucides
- lot n°6 : films de thermoscellage pour barquettes PP
- lot n°7: barquettes en cellulose - formats divers - et films de thermoscellage associés
- lot n°8 : Etiquettes et ruban encreur

2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES GENERALES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES LOTS

Le titulaire devra respecter les aspects réglementaires en vigueur au moment de la signature du marché public. Il devra assurer une veille juridique pour appliquer les nouveaux textes intervenant pendant la durée du marché.

Le titulaire aura impérativement produit dans son offre, l'intégralité des fiches techniques détaillées et rédigées en français, de chaque produit proposé, avec l'ensemble des renseignements suivants :

- **Référence du produit du candidat et du fabricant (le cas échéant)**
- **Marque**
- **Provenance, identité du fabricant et lieu de fabrication**
- **Composition complète du produit**
- **Poids du produit, densité et épaisseur**
- Agrément au contact alimentaire *(sauf pour le lot 8)*
- Conformité aux critères micro-biologiques des surfaces des barquettes avec attestation d'engagement de respect de ces critères *(sauf pour le lot 8)*
- **Conditions de perméabilité des produits**
- Mode de fabrication et de conditionnement des produits *(sauf pour le lot 8)*
- Description précise des étapes du process de fabrication des produits finis de la réception des matières premières au conditionnement des produits finis *(sauf pour le lot 8)*
- Conditions de fabrication des produits *(sauf pour le lot 8)*
- Unité de production en usine à atmosphère contrôlée ou non *(sauf pour le lot 8)*
- Chaînes de production totalement automatisées ou non *(sauf pour le lot 8)*
- Contacts manuels des opérateurs avec les produits ou non *(sauf pour le lot 8)*
- **Conditionnement et le colisage (nombre d'unités par carton, par palette)**
- **Délais de livraison**
- Conditions de recyclage du produit / réutilisation du produit *(sauf pour le lot 8)*

Le titulaire aura impérativement précisé, à l'appui de son offre :

- La nature des composants des barquettes, et joint l'agrément matière avec aptitudes au contact alimentaire pour l'acide acétique, le lait et l'huile avec test de migration matière 90°, 110° et 130°.

- Les résultats des tests de migration globale et migration spécifiques de chaque produit proposé pour une utilisation en préparation chaude seront également fournis.

La non présentation de ces éléments à l'appui de l'offre, dans les conditions définies ci-dessus, sera considérée comme un motif d'irrégularité de l'offre et entraînera son rejet.

3 SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

3.1 Barquettes, assiettes, raviers, bols en Polypropylène (lot 1 à 5)

3.1.1 Quantités

Les besoins prévisionnels sont indiqués en annexe « DCE_BPU » (Bordereau de Prix Unitaires). Ces quantités correspondent à des estimatifs annuels, exprimés en unités de produits. Elles sont données à titre strictement indicatif, et ne constituent aucun engagement contractuel.

3.1.2 Caractéristiques techniques

Un descriptif de chaque produit est donné dans l'annexe « DCE_BPU » (Bordereau de Prix Unitaires).

Ce descriptif comprend notamment :

- les dimensions du produit
- la gamme de format (GN, EN…)
- la contenance, le cas échéant
- l'usage (préparation chaude ou froide, thermofilmage)
- le coloris

Les matières et process de fabrication attendus sont, selon les produits, les suivantes :

- Polypropylène injecté : PP injecté
- Polypropylène thermoformé : PP thermoformé
- Polystyrène thermoformé : PS thermoformé

Les produits doivent être antistatiques et ne donner AUCUN GOUT, NI ODEUR, NI COULEUR aux aliments après thermoscellage.

Pour les préparations chaudes, les produits devront résister aux remises en température jusqu'à 120°C sur des plaques thermo contact, ou dans des fours à air pulsé, ou des fours à micro-ondes.

Les dimensions visées en annexe à l'acte d'engagement ne sont pas impératives. Toutefois, les candidats sont invités à proposer un produit de dimension aussi proche que possible, de sorte notamment à répondre aux contraintes de thermoscellage. Pour répondre à cette contrainte, une offre de produit en PP injecté pourra être admise alors qu'était demandée une offre en PP thermoformé, et inversement. Le produit proposé devra toutefois être adapté à l'utilisation (préparation chaude ou froide) indiquée, et répondre par conséquent aux caractéristiques liées aux températures visées au présent article.

3.1.3 Obligations relatives au thermoscellage – Mise à disposition d'outils

Certaines barquettes font l'objet de thermoscellage, sur les thermoscelleuses des unités de production culinaire des établissements adhérents au groupement de commandes.

A cet égard, le titulaire du marché relatif à la fourniture de ces barquettes doit garantir l'efficacité du thermoscellage sur l'ensemble des thermoscelleuses des établissements adhérents au groupement de commandes.

Les références des machines équipant, à la date de début du marché, les établissements adhérents au groupement de commandes, sont données en annexe n°1 au présent CCTP.

Pour répondre à cette obligation, dans l'hypothèse où le produit retenu poserait problème sur l'une ou l'autre des machines concernées de l'un ou l'autre des établissements adhérents, le titulaire sera tenu de mettre à disposition du ou des établissements concernés, les outils (outils de découpe, empreintes…) nécessaires au bon fonctionnement de la machine, en remplacement des outils existants, pour toute la durée du marché. La solution devra avoir été mise en œuvre, par le titulaire, 30 jours au plus tard à compter de la date de notification du marché, ou de la date de survenance du besoin.

Les conditions de cette mise à disposition d'outils, notamment en ce qui concerne le régime de propriété, auront été précisées par le titulaire dans son offre. D'autres précisions sont susceptibles d'être apportées, en fonction du besoin effectif, dans le cadre d'une mise au point de marché avec l'attributaire avant notification du marché, ou par avenant après notification du marché.

3.2 Films de thermoscellage (lot 6)

3.2.1 Quantités

Les besoins prévisionnels sont indiqués en annexe « DCE_BPU » (Bordereau de Prix Unitaires). Ces quantités correspondent à des estimatifs annuels, exprimés en mètre carrés (m²) ou en bobines. Elles sont données à titre strictement indicatif, et ne constituent aucun engagement contractuel.

3.2.2 Caractéristiques techniques

Un descriptif de chaque produit référencé au présent marché est donné en annexe « DCE_BPU » (bordereau des prix unitaires).

Ce descriptif comprend notamment :

- La largeur du rouleau (laize)
- La longueur du film
- L'épaisseur du film
- Le diamètre du mandrin
- La matière et le process de fabrication

Les matières et process de fabrication attendus sont, selon les produits, les suivantes :

- *Composés PE/PET* (PET = Polyéthylène téréphtalate ; PE = *Polyéthylène*)

Les films polyéthylènes PE/PET pelables neutres sont destinés à l'operculage des barquettes en polypropylène injecté et/ou thermoformé sur les thermoscelleuses des unités de production culinaire des établissements adhérents au groupement de commande.

Quelle que soit la matière, les films devront présenter une parfaite pelabilité sur les barquettes correspondantes. Ils devront en outre résister aux remises en température jusqu'à 120°C sur des plaques thermo contact, ou dans des fours à air pulsé, ou des fours à micro-ondes, ainsi qu'au thermofilmage.

Les caractéristiques (largeur, longueur, diamètre du mandrin) visées en annexe « DCE_BPU » ne sont pas impératives. Les candidats sont invités à proposer, quelles qu'en soient les dimensions, un produit compatible avec la ou les machines sur lesquelles le film est mis en œuvre (cf. annexes au présent CCTP).

3.3 Barquettes en cellulose et films de thermoscellage (lot 7)

3.3.1 Quantités

Les besoins prévisionnels sont indiqués en annexe « DCE_BPU » (Bordereau de Prix Unitaires). Ces quantités correspondent à des estimatifs annuels, exprimés en unités et en m². Elles sont données à titre strictement indicatif, et ne constituent aucun engagement contractuel.

3.3.2 Caractéristiques techniques des barquettes

Un descriptif de chaque produit référencé au présent marché est donné en annexe « DCE_BPU » (bordereau des prix unitaires).

Ce descriptif comprend notamment :

- les dimensions du produit
- la gamme de format (GN, EN…)
- la contenance, le cas échéant
- le coloris

Les barquettes sont obligatoirement composées de pâte à papier type ouate de cellulose, ou de tout autre assemblage de matières admissible dans une filière de traitement des biodéchets. Pour autant, il n'est pas nécesaire qu'elles soient intégralement compostables.

Les produits doivent être antistatiques et ne donner AUCUN GOUT, NI ODEUR, NI COULEUR aux aliments après thermoscellage.

Les dimensions visées en annexe « DCE_BPU » ne sont pas impératives. Toutefois, les candidats sont invités à proposer un produit de dimension aussi proche que possible, de sorte notamment à répondre aux contraintes de thermoscellage.

Les coloris visés en annexe « DCE_BPU » sont également donnés à titre indicatif. Dans le cas où ils ne seraient pas en mesure de proposer la gamme complète telle que demandée, les candidats sont invités à présenter leur gamme et les solutions qu'ils sont en mesure de proposer pour répondre au besoin fonctionnel de l'établissement demandeur.

3.3.3 Caractéristiques techniques des films de thermoscellage

Un descriptif de chaque produit référencé au présent marché est donné en annexe « DCE_BPU » à l'acte d'engagement (bordereau des prix unitaires).

Ce descriptif comprend notamment :

- la largeur du rouleau (laize)
- la longueur du film
- l'épaisseur du film
- le diamètre du mandrin

Les matières et process de fabrication attendus ne sont pas définis a priori.

Quelle que soit la matière, les films devront présenter une parfaite pelabilité sur les barquettes correspondantes. Ils devront en outre résister aux remises en température jusqu'à 120°C sur des plaques thermo contact, ou dans des fours à air pulsé, ou des fours à micro-ondes, ainsi qu'au thermofilmage.

Les caractéristiques (largeur, longueur, diamètre du mandrin) visées en annexe « DCE_BPU » à l'acte d'engagement ne sont pas impératives. Les candidats sont invités à proposer, quelles qu'en soient les dimensions, un produit compatible avec la ou les machines sur lesquelles le film est mis en œuvre. Les candidats pourront, s'ils l'estiment nécessaire, effectuer une visite des installations de chaque établissement membres du groupement, de sorte à vérifier la pertinence de leur proposition avant le dépôt de leur offre.

3.3.4 Obligations relatives au thermofilmage – Mise à disposition d'outils

Certaines barquettes font l'objet d'un operculage par thermofilmage, sur les thermoscelleuses des unités de production culinaire des établissements adhérents au groupement de commandes.

A cet égard, le titulaire du marché relatif à la fourniture de ces barquettes doit garantir l'efficacité du thermofilmage sur l'ensemble des thermoscelleuses des établissements adhérents au groupement de commandes.

Les références des machines équipant, à la date de début du marché, les établissements adhérents au groupement de commandes, sont données en annexe n°1 au présent CCTP.

Pour répondre à cette obligation, dans l'hypothèse où le produit retenu poserait problème sur l'une ou l'autre des machines concernées de l'un ou l'autre des établissements adhérents, le titulaire sera tenu de mettre à disposition du ou des établissements concernés, les outils (outils de découpe, empreintes…) nécessaires au bon fonctionnement de la machine, en remplacement des outils existants, pour toute la durée du marché. La solution devra avoir été mise en œuvre, par le titulaire, 30 jours au plus tard à compter de la date de notification du marché, ou de la date de survenance du besoin.

Les conditions de cette mise à disposition d'outils, notamment en ce qui concerne le régime de propriété, auront été précisées par le titulaire dans son offre. D'autres précisions sont susceptibles d'être apportées, en fonction du besoin effectif, dans le cadre d'une mise au point de marché avec l'attributaire avant notification du marché, ou par avenant après notification du marché.

3.4 Etiquettes et rubans encreurs (lot 8)

3.4.1 Quantités

Les besoins prévisionnels sont indiqués en annexe « DCE_BPU » (Bordereau de Prix Unitaires). Ces quantités correspondent à des estimatifs annuels, exprimés en bobines. Elles sont données à titre strictement indicatif, et ne constituent aucun engagement contractuel

3.4.2 Caractéristiques techniques

Un descriptif de chaque produit référencé au présent marché est donné en annexe « DCE_BPU » à l'acte d'engagement (bordereau des prix unitaires).

Ce descriptif comprend notamment pour les étiquettes :

- Les dimensions
- Le grammage
- La laize
- Le pas
- Le mandrin

- Le nombre d'unités par bobines

Ce descriptif comprend notamment pour les rubans :

- La longueur
- La laize
- Le mandrin

Les produits proposés devront permettent une utilisation en zone chaude comme en zone froide avec des résultats d'encollages et d'impression optimales.

Les candidats sont invités à proposer, quelles qu'en soient les dimensions, un produit compatible avec la ou les machines sur lesquelles le film est mis en œuvre (cf. annexe au présent CCTP).

Précisions lot 8.03

L'étiquette sera collée sur des conditionnements inox et polycarbonate
Elle doit résister à la ventilation en cellule de refroidissement une fois collée.
L'impression de l'étiquette collée sur les inox doit rester lisible à une remontée en température (max 120°C pendant 1 H)
L'étiquette doit se décoller au lavage en machine (avec pré trempage si besoin, mais sans action manuelle), et il ne doit pas rester de résidus de colle sur les contenants après lavage.

Certains établissements utilisent des étiquettes sur lesquelles seront pré-imprimés le numéro d'accréditation vétérinaire.

Lors de toute commande le titulaire adressera à chaque établissement un bon à tirer pour validation préalable par l'utilisateur.

4 DEMARCHE ECO RESPONSABLE

Le candidat précisera dans son offre les moyens mis en œuvre pour contribuer à la préservation de l'environnement. Il indiquera s'il adhère à une charte qualité et précisera les démarches ou actions engagées dans ce domaine.

DT_RepTech_Démarche_écoresp à compléter.